

Bénéficiaires et professionnels critiquent le dispositif

0

Selon l'Observatoire de l'aide sociale et de l'insertion (OASI) à Genève, la situation s'est dégradée pour les bénéficiaires de l'aide sociale, du chômage et des prestations complémentaires familiales. Un constat partagé par les professionnels du social, comme le révèle le 3e Rapport annuel de l'OASI

Fondé à la suite de l'entrée en vigueur de la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (LIASI) en 2012, l'OASI donne pour la première fois la parole aux professionnels, a-t-il indiqué jeudi devant les médias. Dix d'entre eux, provenant de six institutions ont témoigné. Du côté des bénéficiaires, appelés "usagers", 21 ont été entendus, en majorité des femmes.

Le rapport fait état d'un mécontentement croissant face à une diminution des prestations, voire la disparition de certaines d'entre elles. Concernant les prestations complémentaires, usagers et professionnels critiquent la pléthore de documents requis, les longs délais de traitement et les fréquentes erreurs de calcul, a relevé la députée d'Ensemble à Gauche Jocelyne Haller, qui a supervisé ce rapport.

Inadéquation des activités d'insertion et manque de formations qualifiantes font toujours partie des doléances dans l'application de la loi en matière de chômage. De plus, les sanctions lourdes de l'Office cantonal de l'emploi privent les usagers de revenus et d'accès aux mesures d'insertion. Mal informés sur l'accès à ces mesures, les chômeurs en fin de droits sortent artificiellement des statistiques.

Report sur les services privés

Concernant la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (LIAI), le rapport note un suivi de moins en moins personnalisé des usagers. Ceux-ci jugent le stage d'évaluation de la distance à l'emploi "inutile" et "infantilisant". Les professionnels, eux, déplorent la distinction faite entre le suivi social et l'insertion professionnelle, les deux étant liés, selon eux.

La complexité des tâches administratives ou le manque d'informations font que certaines personnes n'ont pas recours aux prestations auxquelles elles ont pourtant droit. Elles sollicitent alors les services sociaux privés - comme Caritas ou le Centre social protestant - ou communaux, qui font face à un report de charges et de compétences.

Pour un suivi individuel

Le rapport formule 46 propositions. La principale est la mise en place d'un suivi individuel des usagers afin d'assurer l'adéquation des mesures. "L'Hospice général n'a plus les moyens d'appliquer correctement la LIASI. Par manque de personnel, il ne peut plus remplir sa mission d'accompagnement social", constate Julien Repond, coauteur du rapport avec Marie Leblanc Rigal.

L'OASI relève que ses conclusions rejoignent celles du rapport 2015 de la Cour des comptes sur le suivi des chômeurs en fin de droits, de l'évaluation de la LIASI rendue publique en juin ainsi que du 1er rapport sur la pauvreté à Genève, adopté en août par le Conseil d'Etat. Il invite le gouvernement et le Parlement à lutter contre les causes économiques et politiques de la pauvreté et leurs effets.

Communiqué de presse de l'ATS